

SÉANCE du 25 octobre 2023

L'an 2023 et le 25 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de FANJEAUX s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur, Maire.

Présents : AVERSENC Christophe, BAUDIN Nathalie, FLORENT Norbert, LAVEISSIERE Jacques, MARTY Eva, PAILHES Jacqueline, PASSEMAR François, TANDOOU Sabine, TISSEYRE Jean, VIALARET Cédric.

Absents Excusés : CALMET Véronique, GUILLAUME Solenne, JUIN Denis, LAVAL Jean-Christophe procuration à Aurélien PASSEMAR,

Secrétaire : TISSEYRE Jean

Lecture du compte rendu de la séance du 13 septembre 2023.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

Création de poste d'agent technique polyvalent :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent polyvalent des services techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- La création d'un emploi permanent d'agent technique polyvalent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée.

Subvention éclairage public

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au diagnostic réalisé par le SYADEN il serait nécessaire de réaliser une nouvelle tranche de travaux de rénovation de l'éclairage public sur le secteur de Pomme Rose et notamment, Chemin de La Cassaigne, rue de la Piboulette et de la Font Picou.

Le montant de cette opération est estimé à 25 000 € H.T.

Le Conseil Municipal, accepte de réaliser les travaux sur le secteur de Pomme Rose et sollicite l'octroi d'une aide de la part du SYADEN à hauteur de 60%.

Subvention pour la création d'une maison d'assistantes maternelles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des assistantes maternelles l'ont sollicité pour la création d'une MAM sur la commune.

Après plusieurs rencontres avec différents partenaires (PMI, CAF, CCPLM), il semblerait que l'emplacement le plus adapté à la création de cette MAM soit le terrain qui se trouve au lotissement Pomme Rose. Le montant de cette opération est estimé à 445 400€

Monsieur le Maire propose de demander des subventions pour mener à bien ce projet.

Le Conseil Municipal accepte de réaliser les travaux de création d'une MAM et sollicite l'octroi d'aides financières de la part de :

- la CAF à hauteur de 48%, pour un montant de 216 000€.
- la Région à hauteur de 13% pour un montant de 60 000€.

Subvention rénovation énergétique de l'école

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation énergétique de l'école dont le montant HT est estimé à 343 582€. Il indique que dans le cadre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, la commune a été attributaire d'un financement à hauteur de 40% de la part de l'Etat. Il propose de demander une aide supplémentaire au Département. Le Conseil Municipal, accepte de réaliser les travaux de rénovation énergétique de l'école et sollicite l'octroi d'une aide financière au Département à hauteur de 40%, soit un montant de 137 433€.

Subvention création d'une maison de santé pluridisciplinaire

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs professionnels de santé sont maintenant implantés sur la commune dans des locaux provisoires. Il évoque également l'installation prochaine d'un médecin. Il présente le projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire, dont le montant HT est estimé à 596 600€. Il propose de solliciter plusieurs partenaires pour pouvoir mener à bien ce projet. Le Conseil Municipal, accepte de lancer le projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire et sollicite l'octroi d'aides financières auprès de

- L'État 25%, soit un montant de 149 150€
- La Région 30%, soit un montant de 178 980€
- Le département 25%, soit un montant de 149 150€

Fonds de concours

La Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère a adopté un règlement de Fonds de concours qui vise à répartir 50% des produits de l'IFER au profit des communes qui porteraient des projets en faveur de la transition énergétique.

Monsieur le Maire propose d'y inscrire le programme de rénovation de l'éclairage public, dont le montant des travaux s'élève à 25 552.30€.

Le Conseil Municipal, accepte la proposition et sollicite le soutien du Fonds de Concours pour la réalisation de ces travaux de modernisation.

Subvention extension du cimetière

Par délibération en date du 5 juillet 2023, le conseil municipal a autorisé le Maire à engager le cabinet CETUR pour réaliser les missions AVP, PRO, ACT et PA concernant l'agrandissement du cimetière.

Le montant de la 1^{ère} tranche des travaux est estimé à 100 000€.

Il est proposé à l'assemblée, de demander une aide financière à l'Etat à hauteur de 50%.

Le Conseil Municipal, accepte et sollicite une aide de l'Etat pour un montant de 50 000€.

Modification de temps de travail

Un agent a demandé une diminution de son temps de travail de 50% (soit passer de 20h30 à 10h15).

Le comité social territorial ayant émis un avis favorable, il est proposé à l'assemblée de créer un emploi d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe, à raison de 10h15 hebdomadaire. Le Conseil Municipal, décide la création de cet emploi à temps non complet à raison de 10h15 hebdomadaires, pour exercer les fonctions d'agent de service à la cantine scolaire.

Réparation des poteaux des halles

Présentation des devis pour la réparation des 6 pieds de poteaux bois extérieurs des halles.

Deux entreprises ont répondu : R3S et Renofors, le Conseil Municipal, décide de retenir l'entreprise Renofors.

Informations et questions diverses :

- Le SMICTOM propose la vente de composteurs au prix de 20€ au lieu de 50€
- Des gendarmes sont venus en mairie demander l'avis des élus sur la mise en place de caméras vidéo aux entrées du village. Ce dispositif permettrait de protéger les entrées de l'agglomération et des transits entre l'Aude et l'Ariège. Après avoir exposé aux élus une première étude de faisabilité, le conseil municipal émet un avis défavorable à ce projet.
- Installation d'un médecin : la commune a demandé un RDV avec l'ARS. La CCPLM valide la prise en charge d'une secrétaire médicale.
- La kinésithérapeute a démarré son activité dans l'annexe de l'EHPAD.
- Extension du cimetière : Présentation du projet à l'assemblée, une réunion avec le cabinet CETUR est prévue le 6 novembre à 9h30

- Maison Gramont : Réunion avec l'architecte le 6 novembre à 11h
 - Aménagement de la traversée : Réunion le 15 novembre à 14h
 - Salon de coiffure : Une personne est intéressée pour s'installer dans le bas du village.
 - Jacques Laveissière indique à l'assemblée qu'Anton Pit propose de restaurer le local du comité des fêtes dans la maison Gramont.
 - Jean Tisseyre indique que l'association « Le Carré d'As » a réservé la salle polyvalente en début de saison, pour l'organisation des concours de belote un vendredi sur 2 jusqu'au mois de mai. Au nom de l'association il déplore des demandes récurrentes d'intervertir les dates de concours avec la commune de Fenouillet. Il précise que ce genre d'incident perturbe le bon fonctionnement de l'association et de ses 30 participants.
- Monsieur le Maire regrette cette situation et indique que tant que les travaux de la salle Blaché ne sont pas terminés, la commune est obligée de jongler avec les sollicitations des associations et des administrés.

La séance est levée à 21h30.

AVERSENC Christophe

BAUDIN Nathalie.

FLORENT Norbert

LAVEISSIERE Jacques

MARTY Eva

PAILHES Jacqueline

PASSEMAR Aurélien

PASSEMAR François

TANDOOU Sabine

TISSEYRE Jean

VIALARET Cédric